

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON



DE
COUPIAC
12550

☎ 05 65 99 77 38
mairie.coupiac@wanadoo.fr

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 14 novembre 2019

Conseillers présents: 8

Absent ayant donné procuration : Robert TOBIN à Christine FAGES

1. Le compte rendu de la réunion du 17 septembre 2019 a été approuvé par 9 voix dont 1 pouvoir

2. Délibération sur la modification du périmètre du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des rives du Tarn : adhésion de la Commune de Pousthomy

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Pousthomy demande son adhésion au sein du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des rives du Tarn au 1^{er} janvier 2020. Il précise que la commune de Pousthomy prépare cette adhésion depuis quelques années. Celle-ci a pu déposer un dossier et obtenir une aide conséquente de l'Agence de l'eau pour financer les travaux sur leur réseau bourg. Il rappelle que cette adhésion a été évoquée lors de la séance du Comité Syndical du 11 décembre 2014. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseillers Municipaux des Communes associés.

Il rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Pousthomy a délibéré le 3 septembre 2019 sur sa demande.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **par 9 voix dont 1 pouvoir** : de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la Commune de POUSTHOMY à compter du 1^{er} janvier 2020.

3. Délibération pour une admission en non valeur

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que le Trésorier lui a fait parvenir une liste de titres de recette émis par notre commune qu'il n'a pas pu recouvrer.

Le Trésorier demande en conséquence l'admission en non valeur de ces pièces pour un montant de 207.20 € pour le service de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 9 voix dont 1 pouvoir** :

- Décide d'admettre en non valeur ces créances pour le montant qui vient d'être indiqué.

4. Délibération : demande de dégrèvement sur facture assainissement 2019.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier daté du 24 septembre 2019 d'une administrée en surendettement, sollicitant le dégrèvement total ou partiel de sa facture d'assainissement n°2019-001-000112 d'un montant de 140.30€.

Il demande au Conseil municipal de se positionner sur cette requête.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 9 voix dont 1 pouvoir :**

- **ACCORDE un dégrèvement PARTIEL à hauteur de 50 % du montant de la facture** soit un montant restant dû par l'administrée de 70.15€
- **CHARGE** le Trésor public de recouvrer cette somme.

5. Délibération : décision modificative n°1 sur BP 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la désaffectation de portions de chemin rural au lieu-dit Réganel, le Conseil municipal, après enquête publique, avait approuvé l'acquisition des parcelles des Consorts Bernard.

Il présente le décompte dû par la collectivité dont le montant total s'élève à 663.35€.

Afin de mandater le décompte, il est nécessaire d'approvisionner l'article 2111 de la section investissement.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 9 voix dont 1 pouvoir :**

- **DECIDE** de procéder à la décision modificative n°1 sur le budget principal 2019.

6. Questions diverses

La Poste : La commune de COUPIAC préserve finalement son bureau de poste sans aucune modification des horaires.

L'école : les intempéries ont retardé légèrement les travaux d'aménagement et d'extension de l'école.

Téléthon : Cette année encore, une équipe de bénévoles de tous horizons organisera une journée au profit du téléthon le samedi 7 décembre 2019. Plusieurs activités seront proposées au départ du parking de la Poste de Coupiac.

Abri bus : les travaux de réfection de la toiture, zinguerie, volige et ardoises ont été réalisés par l'entreprise Roques Frédéric durant les vacances de Toussaint pour un montant de 7 712.80 € HT

Travaux voirie : ils sont en cours sur les voies : de Joulayrou, la Caze, Puech de Gos et la voie communale n°1 de la Mole vers la Descarié (suivant la météo les enduits seront reportés au printemps)

PLUI : Dans le cadre de l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et sa date d'arrêt au 14 janvier 2020 une réunion publique est organisée le 4 décembre à Martrin à 20h00 à la salle des fêtes

La Maison de service au public intercommunale est un guichet d'accueil polyvalent offrant à tous les publics un accompagnement pour toutes les démarches administratives. **La 2^{ème} permanence est prévue le 2 décembre à la Mairie de Coupiac.**